

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 décembre 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.
Mme.	Guylaine Bois	Coordonnatrice en Environnement.

Sont Absents :

M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana

160-12-2009

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2009.
 - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 30 novembre 2009.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Ambulances Abitémis – Desserte en services ambulanciers sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
7. Administration :
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
10. Municipalités :
11. TNO :
 - 11.1 Prévisions budgétaires 2010.
 - 11.2 Adoption des taux de taxes pour 2010.
 - 11.3 Marge de crédit pour 2010.
12. Aménagement :
 - 12.1 Plan de gestion des matières résiduelles – Campagne de publicité régionale « Agents Verts ».
 - 12.2 Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015..
 - 12.3 Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) – Rapport final du chantier spécifique en Abitibi-Témiscamingue.
13. Sécurité Incendie:
 - 13.1 Protocole d'entente avec le Ministère de la Sécurité Publique – Signature.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Règlement # 108 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant » - Adoption.
 - 16.2 Rencontre d'informations à l'intention des élus (maires et conseillers).
 - 16.3 Fédération Québécoise des Municipalités – Poste d'administrateur de la région 08.
 - 16.4 Comités de la MRC – Nominations de représentants:
 - 16.4.1 Comité Consultatif Agricole (1 représentant).
 - 16.4.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées (1 représentant).
 - 16.4.3 CLD Abitibi :
 - 16.3.4.1 Conseil d'Administration (3 représentants).
 - 16.3.4.2 Table de concertation et d'action touristique (1 représentant).
 - 16.3.4.3 Pacte Rural – Comité de pilotage (1 représentant).
 - 16.3.4.4 Max Mobilité (1 représentant).

- 16.4.4 Comité de Sécurité Publique (2 représentants).
- 16.4.5 Comité de Sécurité Incendie (3 représentants).
- 16.4.6 Mobilisation Espoir Jeunesse (1 représentant).
- 17. Sujets de discussion sans prise de décision :
- 18. Informations :
 - 18.1 Activités et représentations du préfet.
- 19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

161-12-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 NOVEMBRE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 25 novembre 2009.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 30 NOVEMBRE 2009 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 30 novembre 2009 et Monsieur Michel Roy, directeur général, s'enquiert auprès d'eux s'ils ont des questions ou des commentaires.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

AMBULANCES ABITÉMIS – DESSERTE EN SERVICES AMBULANCIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI :

Monsieur Paul Marseille et Monsieur Yan Vaillancourt présentent aux maires la situation qui prévaut actuellement sur le territoire de la MRC d'Abitibi relativement à la desserte en services ambulanciers.

Suite à la présentation, la résolution suivante est adoptée.

162-12-2009 **DESSERTE EN SERVICES AMBULANCIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI :**

ATTENDU que le territoire de la MRC d'Abitibi est desservi par les « Ambulances Abitémis »;

ATTENDU qu'un service ambulancier efficace doit, dans un délai normal d'intervention répondant à des considérations d'ordre clinique, assurer la réponse dans les 8 à 10 minutes suivant l'appel d'urgence;

ATTENDU que pour rencontrer un délai de 8 à 10 minutes, il est nécessaire d'avoir un nombre et une répartition adéquate de véhicules sur le territoire;

ATTENDU que le territoire de la MRC d'Abitibi est desservi par deux (2) véhicules ambulanciers et que le personnel ambulancier travaille sur un horaire 7/14;

ATTENDU qu'avec ce type d'horaire, les membres de l'équipe d'ambulanciers sont séparés et qu'ils ne sont pas en possession du véhicule d'urgence ce qui a pour effet direct de rendre le délai d'intervention plus long;

ATTENDU également qu'après 12 heures consécutives de travail sans pause de 4 heures, les ambulanciers paramédicaux de faction doivent obligatoirement avoir 8 heures de repos et qu'advenant qu'il n'y ait aucun remplaçant pour combler les 8 heures, il y a rupture de services;

ATTENDU que le territoire de la MRC d'Abitibi a été confronté, à plusieurs reprises à une rupture de services laissant ainsi les citoyens dans l'insécurité en situation d'urgence;

ATTENDU que depuis 7 ans, une augmentation de 422 appels a été enregistrée pour le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU qu'en Abitibi-Témiscamingue, à l'exception de la MRC d'Abitibi, toutes les MRC ayant une ville d'importance sont desservies par trois (3) véhicules et par un ambulancier paramédical en faction (à l'heure);

ATTENDU que la population de la MRC d'Abitibi se chiffre à 24 060 habitants répartis sur une superficie de 7 947,66km²;

ATTENDU que les citoyens du territoire de la MRC d'Abitibi sont en droit de s'attendre à être traités avec la même équité que les autres citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'ils ont également droit de s'attendre à être desservis par un service ambulancier efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander à Monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services Sociaux, de remédier à la situation en autorisant l'ajout d'un troisième véhicule ambulancier et d'un ambulancier paramédical en faction (à l'heure) pour desservir le territoire de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC de Beauce-Sartigan :

Cette MRC demande un appui à sa résolution numéro 2009-11-145 par laquelle elle demande au Ministère des Transports de revoir ses exigences concernant la reddition de comptes 2009 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau local afin de simplifier celles-ci.

Ville de Rouyn-Noranda :

La ville de Rouyn-Noranda demande un appui à sa résolution numéro 2009-059 par laquelle elle demande au Gouvernement du Québec de tenir une commission d'enquête publique et indépendante portant sur les processus d'attribution des contrats dans le secteur public au Québec.

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Ministère de la Sécurité Publique :

Le sous-ministre de la Sécurité Publique, Monsieur Michel C. Doré, accuse réception de notre résolution numéro 024-03-2009 par laquelle nous lui demandions de concerter le milieu de l'assurance afin que les compagnies tiennent en compte les efforts consentis et les résultats obtenus par les municipalités et les MRC en matière de sécurité incendie, en particulier dans les milieux ruraux.

Monsieur Doré nous souligne que le ministère entretient des discussions avec le milieu des assurances depuis plusieurs années, en fait depuis le tout début de la réforme en sécurité incendie. Le ministère est confiant que la mise en œuvre des actions prévues aux schémas de couverture de risques conduira, à plus ou moins longue échéance, à des ajustements des tarifs exigés par les compagnies d'assurance, lesquelles prendront assise sur la qualité de la couverture de protection offerte par les services de sécurité incendie et sur les mesures de prévention ou d'autoprotection mises en place dans les zones présentant des complications au niveau de l'intervention.

De plus, le Comité consultatif en sécurité incendie du ministère a recommandé de mener une consultation ciblée des intervenants de l'industrie de l'assurance, de l'incendie, du milieu de la recherche universitaire et du monde municipal, et ce, afin de permettre de déterminer un certain nombre de pistes de solution.

Mutuelle des Municipalités du Québec :

La ristourne qui sera versée à la MRC d'Abitibi par la MMQ représente un montant de 1 988.00\$ pour l'année 2009.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs :

Le ministère nous confirme le versement d'un montant de 789,16\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

Société de l'Assurance Automobile du Québec :

La SAAQ donne suite à notre demande d'augmenter les grilles de rendez-vous pour l'obtention du permis de conduire à Amos. La SAAQ nous confirme que le personnel du Centre de services de Val d'Or qui se déplace à Amos à raison de 3 jours par mois saura répondre à la demande et qu'au besoin, des plages horaires pourront être ajoutées afin d'augmenter le nombre d'exams théoriques. De plus, la directrice du Centre de services de Val d'Or communiquera avec l'école de conduite Intersection afin de discuter des réels besoins de la clientèle.

Accusé réception:

2009-11-19	Ministre du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Résolution # 123-10-2009 Abitibi Bowater – Projet de cogénération – Demande de réserve de 20 mégawatts.
2009-12-01	Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune	Résolution # 141-11-2009 Émission de claims miniers dans une réserve à l'État.

163-12-2009

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – REDDITION DE COMPTES :

ATTENDU que le Ministère des Transports a confié l'entretien du réseau routier rural aux municipalités en avril 1993;

ATTENDU qu'un programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis en place afin de supporter les municipalités devant exercer cette compétence;

ATTENDU que le Ministère des Transports exige aux municipalités, dans sa reddition de comptes 2009, qu'un vérificateur externe atteste l'usage des compensations reçues;

ATTENDU que toutes les municipalités du Québec doivent comptabiliser leurs revenus et dépenses de la même façon telle qu'indiquée dans le « Manuel de la présentation de l'information financière municipale »;

ATTENDU que les dépenses de transport sont réparties, selon ce manuel, de la manière suivante :

- Transport – Voirie municipale;
- Transport – Enlèvement de la neige;
- Transport – Autres.

ATTENDU que le Ministère des Transports demande aux municipalités de répartir les dépenses entre : chaussées, système de drainage, système de sécurité, et abords de routes;

ATTENDU que le système de comptabilité préconisé par les Affaires Municipales n'est pas conçu de façon à répondre à ce besoin;

ATTENDU que les dépenses en voirie d'été sont inscrites sous « voirie municipale » tandis que les dépenses d'hiver sont inscrites sous « enlèvement de la neige » et qu'il n'y a pas de répartitions entre l'entretien des routes prises en charge et l'entretien des rues municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports de revoir ses exigences concernant la reddition de comptes 2009 relative au programme d'aide à l'entretien du réseau local afin de simplifier celles-ci.

ADOPTÉE

164-12-2009

ATTRIBUTION DE CONTRATS DANS LE SECTEUR PUBLIC – DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

ATTENDU que de nombreuses sources ont laissé entendre, au cours des derniers mois, que des pratiques frauduleuses avaient cours dans les processus d'attribution des contrats dans le secteur public au Québec;

ATTENDU que selon diverses estimations, des centaines de millions de dollars sinon des milliards échappent au Trésor public Québécois par l'existence de telles pratiques;

ATTENDU que ces sommes pourraient servir à d'autres fins (logement social, infrastructures récréatives et culturelles, entretien des routes, épuration des eaux, etc.);

ATTENDU que de nombreuses voix s'élèvent au Québec pour exiger la tenue d'une commission d'enquête sur ce sujet;

ATTENDU que des actions énergiques sont nécessaires pour redonner confiance aux contribuables Québécois envers leurs élus ainsi qu'en une gestion responsable de leurs impôts et taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander au Gouvernement du Québec de tenir une commission d'enquête publique et indépendante portant sur les processus d'attribution des contrats dans le secteur public au Québec.

ADOPTÉE

165-12-2009

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 – TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2010 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

ADOPTION DES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2010 POUR LES TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2010 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE)	TAUX DE TAXES
Taxe foncière générale	0.35\$/100\$
Taxe foncière locale	0.75\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	1.42\$/100\$
Taxe cueillette transport et traitement des ordures (déchets)	100\$/bac vert
Taxe cueillette transport et traitement des ordures (matières recyclables)	100\$/bac bleu
* Taxe cueillette transport et traitement des ordures (déchets)	50\$/bac vert
* Taxe cueillette transport et traitement des ordures (matières recyclables)	50\$/bac bleu

* Pour les propriétés qui ne sont pas utilisées toute l'année (occupation saisonnière)

TNO LAC-DESPINASSY	TAUX DE TAXES
Taxe foncière générale	0.35\$/100\$
Taxe foncière locale	0.21\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
TOTAL TAUX DE TAXES :	0.88\$/100\$
Taxe cueillette et traitement des ordures par unité de logement	100\$/unité

ADOPTÉE

TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET TNO LAC-DESPINASSY - MARGE DE CRÉDIT POUR L'ANNÉE 2010 :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de renouveler la marge de crédit des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy à la Banque Nationale du Canada au montant de 50 000\$ pour l'année financière 2010.

ADOPTÉE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CAMPAGNE DE PUBLICITÉ RÉGIONALE « AGENTS VERTS » :

Madame Guylaine Bois, coordonnatrice en Environnement, fait la présentation aux maires de la campagne de publicité régionale les « Agents Verts ».

Cette campagne de publicité régionale de réduction à la source diffusée par les « Agents Verts » découle d'une initiative des cinq (5) MRC de la région et elle cible la cellule familiale (enfants et adolescents) pour valoriser la réduction à la source. Un « Super Agent Vert » a été désigné par territoire de MRC à titre de porte-parole auprès des jeunes de la commissions scolaire et pour la MRC d'Abitibi, ce rôle de « Super Agent Vert » à été confié à Madame Dominique Blais.

Les objectifs de la campagne de publicité régionale sont :

- Donner des solutions pour réduire à la source;
- Modifier les habitudes de consommation des familles de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Diminuer la quantité de matières résiduelles produites;
- Mobiliser la région dans une campagne novatrice.

Madame Bois souligne aux maires que la campagne est bien amorcée et que plus de 2 000 jeunes se sont inscrits sur le site ce qui confirme que l'objectif de susciter l'intérêt des jeunes est atteint.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2010-2015 :

Madame Guylaine Bois, coordonnatrice en Environnement, présente aux maires la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2010-2015 du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le principe général endossé par la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles reste inchangé soit; soit le respect de la hiérarchie des 3RV-E :

- Réduire à la source;
- Réemploi
- Recyclage;
- Valorisation;
- Élimination.

Les objectifs identifiés par la Politique 2010-2015 sont :

- Industries, commerces et institutions (ICI) :
 - Programmes pour améliorer la récupération et le développement de technologies et développement de nouveaux marchés;
- Construction, rénovation et démolition (CRD) :
 - Récupérer 70% des CRD provenant du bâtiment;
 - Règlement municipal pour exiger que les matières soient dirigées vers un centre de tri.
- Diminuer les matières éliminées 700kg par habitant (pour la MRC 2008 = 900kg);
- Recycler 70% du papier, carton, plastique, métal et verre (pour la MRC 2008 = 48%);
 - En 2013, interdiction d'enfouir le papier et le carton.
- Compenser à 100% les coûts de la collecte sélective;
- Hausser les redevances à l'enfouissement à 9,50\$ pour financer les projets de compostage ou de biométhanisation;
- Bannir l'enfouissement des matières organiques;
- Étendre la responsabilité des producteurs (fluocompactes, piles, produits électroniques, pneus, autres).

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, r.8) – RAPPORT FINAL DU CHANTIER SPÉCIFIQUE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE :

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement explique aux maires qu'ils ont dans leurs dossiers un document présentant le sommaire du rapport final du chantier spécifique Q-2, r.8 en Abitibi-Témiscamingue produit par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'un tableau des composantes des systèmes qui ont été mis à l'essai.

De plus, Monsieur Grenier fait une présentation dans laquelle il fait état des points suivants :

- Rappel quant à l'obligation des municipalités d'appliquer le Q-2, r.8;
- Origine du chantier spécifique en Abitibi-Témiscamingue;
- Objectif du chantier spécifique;
- Déroulement des actions ciblées par le chantier;
- Explications des composantes de quatre (4) systèmes mis à l'essai sur différents sites en Abitibi-Témiscamingue;
- Conclusions du rapport;
- Position du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;
- Position du Comité Administratif de la MRC d'Abitibi.

- 168-12-2009 **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - MISE EN ŒUVRE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
- ATTENDU** que le Ministère de la Sécurité Publique offre un soutien financier de l'ordre de 40 000\$ aux MRC dans le cadre de la mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- ATTENDU** que le Ministère de la Sécurité Publique exige la signature d'un protocole d'entente avec la MRC d'Abitibi en exigeant la réalisation de certaines activités inscrites au schéma et énumérées dans l'entente;
- ATTENDU** que cette aide financière sera versée en deux (2) tranches, soit : un premier 20 000\$ immédiatement avec la signature du protocole d'entente et l'autre 20 000\$ après la production d'un rapport final d'activités;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, à signer un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité Publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi.
- ADOPTÉE
- 169-12-2009 **RÈGLEMENT NUMÉRO 108 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT » - ADOPTION :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 108 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant ».
- ADOPTÉE
- RENCONTRE D'INFORMATIONS À L'INTENTION DES ÉLUS MUNICIPAUX :**
- Il est convenu de tenir une rencontre d'information à l'intention de tous les élus municipaux (maires et conseillers) fin janvier ou début février 2010.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA RÉGION 08 :**
- Monsieur Jacques Riopel, préfet, informe les maires qu'il a présenté sa candidature au poste d'administrateur de la région 08 sur le Conseil d'Administration de la Fédération Québécoise des Municipalités.
- Monsieur Riopel invite donc les maires à le soutenir en faisant parvenir une résolution d'appui à la Fédération Québécoise des Municipalités lorsqu'ils recevront la correspondance à cet effet.
- 170-12-2009 **COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de déléguer Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Comité Consultatif Agricole.
- Ce mandat se terminera en avril 2013.
- ADOPTÉE
- 171-12-2009 **AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de déléguer Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, pour représenter la MRC d'Abitibi sur l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.
- ADOPTÉE

- 172-12-2009 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – CONSEIL D’ADMINISTRATION – REPRÉSENTANTS :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour représenter la MRC d’Abitibi sur le Conseil d’Administration du Centre Local de Développement Abitibi :
- Mme. Gaby Chiasson, mairesse de Rochebaucourt;
 - M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville;
 - M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire.
- ADOPTÉE
- 173-12-2009 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – TABLE DE CONCERTATION ET D’ACTION TOURISTIQUE – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de déléguer Monsieur Michel Lévesque, maire de la municipalité de La Corne, pour représenter la MRC d’Abitibi sur la Table de concertation et d’action touristique du Centre Local de Développement Abitibi.
- ADOPTÉE
- 174-12-2009 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – PACTE RURAL – COMITÉ DE PILOTAGE – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de déléguer Madame Gaby Chiasson, mairesse de Rochebaucourt, pour représenter la MRC d’Abitibi sur le Comité de Pilotage du Pacte Rural.
- ADOPTÉE
- 175-12-2009 **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI – MAX MOBILITÉ – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de déléguer Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, pour représenter la MRC d’Abitibi sur le Comité Max Mobilité.
- ADOPTÉE
- 176-12-2009 **COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – REPRÉSENTANTS DES MUNICIPALITÉS RURALES :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour représenter les municipalités rurales de la MRC d’Abitibi sur le Comité de Sécurité Publique :
- M. Ghislain Nadeau, maire de Trécesson;
 - M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville.
- ADOPTÉE
- 177-12-2009 **COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE – REPRÉSENTANTS :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour siéger sur le Comité de Sécurité Incendie :
- Mme. Huguette Saucier, mairesse de Preissac;
 - M. François Lemieux, maire de Landrienne;
 - M. Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery.
- ADOPTÉE
- 178-12-2009 **MOBILISATION ESPOIR JEUNESSE – REPRÉSENTANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de déléguer Monsieur Luc Pomerleau, maire de Saint-Félix-de-Dalquier, pour siéger sur le Comité Mobilisation Espoir Jeunesse.
- ADOPTÉE

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Fédération Québécoise des Municipalités – Assemblée des MRC :

Les 2 et 3 décembre dernier la Fédération Québécoise des Municipalités tenait à Québec une assemblée des MRC et Monsieur Jacques Riopel, préfet, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, y ont participé. Les sujets qui y ont été traités sont :

- En 2010, quels enjeux pour les MRC?
- Les pouvoirs des MRC et la gouvernance régionale;
- Complémentarité rurale-urbaine;
- Formation d'un comité pour influencer les modifications législatives à apporter à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Activités et représentations du préfet.

179-12-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h05.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.